

# REGARDS SUR LA BRIGADE

## L'ÉLU ET LE GENDARME



© M/DICOM/D. MENDIEOURE

Député des Vosges, rapporteur de la Commission d'enquête sur la situation, les moyens et les missions des forces de sécurité.

# Les brigades, maillage essentiel à la vie locale

## et à la cohésion de la Nation

**L**es brigades de gendarmerie sur notre territoire sont extrêmement importantes non seulement dans le domaine de la sécurité mais aussi en termes de proximité et de lien social.

Dès mon élection en juin 2017, j'ai entrepris de visiter toutes les brigades de gendarmerie de ma circonscription. Cette démarche était pour moi une évidence car ces brigades constituent un maillage essentiel à la vie locale mais aussi à la cohésion de la nation, du fait de la présence des gendarmes partout en France, et notamment dans les territoires ruraux. À une époque où les services publics désertent de plus en plus ces espaces éloignés des grandes villes, la gendarmerie reste présente et accessible à tous les citoyens.

Il était donc de mon devoir d'aller à la rencontre de ces hommes et de ces femmes



**CHRISTOPHE  
NAEGELE**

Député des Vosges,  
rapporteur de la Commission  
d'enquête sur la  
situation, les moyens  
et les missions des  
forces de sécurité.

qui ont un sens particulier de l'État et du service rendu et qui travaillent au plus proche des Français. Cette priorité que je me suis fixée m'a permis de constater que toutes les brigades n'étaient pas équipées et entretenues de la même manière. La nécessité

d'investir beaucoup plus dans l'entretien de nos brigades et dans l'immobilier des casernes m'est alors apparue avec beaucoup de vigueur.

Dans le cadre de la Commission d'enquête sur les missions et les moyens des forces de sécurité, j'ai rédigé un rapport intitulé « Forces de sécurité intérieure : face à une situation dégradée, des moyens à renforcer, des missions à redéfinir », rendu en juillet 2019. Cette Commission d'enquête m'a permis d'aller à la rencontre de celles et ceux qui veillent sur les Français chaque jour, souvent au péril de leur vie. Des échanges nourris m'ont permis de dresser un tableau fidèle de la situation des gendarmes aujourd'hui, en France et particulièrement dans les Vosges.

Lors de mes entretiens, j'ai notamment rencontré des gendarmes qui m'ont fait part de leur sentiment d'abandon par la puissance publique, face à des conditions de travail dégradées alors que le nombre de sollicitations sur d'importants théâtres de crise est croissant. À cela s'ajoutaient le manque de moyens et l'inadéquation de ceux-ci pour la conduite de leurs mis-

sions, qui génère naturellement une forme d'exaspération. La Nation devait et doit impérativement donner enfin aux forces de sécurité intérieure les moyens d'accomplir les missions qu'elle leur confie.

Une réforme effective est aujourd'hui encore nécessaire, malgré les récents efforts budgétaires qu'il convient de reconnaître à leur juste valeur, afin de consacrer une meilleure programmation budgétaire. C'est d'ailleurs l'un des objectifs du Beauvau de la sécurité.

Au-delà des moyens, je suis convaincu que l'organisation doit être fondamentalement revue pour donner aux décideurs locaux des marges de manœuvre plus importantes. Il est indispensable de faire confiance au terrain et de donner de l'agilité, notamment en matière budgétaire, aux responsables d'unités qui doivent disposer de moyens d'adapter leur fonctionnement aux enjeux et aux besoins locaux. Le fait d'avoir confié aux commandants de compagnie et de brigade la mise en œuvre locale des décisions prises en centrale, puis la stratégie Gend 20.24 de transformation de la Gendarmerie, lancée en décembre 2019, vont dans le bon sens. Il est néanmoins possible d'aller plus loin dans la marge de manœuvre laissée aux brigades pour la gestion de leurs matériels et certains équipements.

**I- Les brigades de gendarmerie sont les garantes de la sécurité intérieure dans les territoires et leurs préoccupations sont directement liées aux enjeux locaux.**

**• Un engagement opérationnel particulièrement intense dans la gendarmerie nationale**

Les gendarmes sont soumis à d'importantes sujétions résultant de leur obligation statutaire de disponibilité.

Dès le début du mouvement des « Gilets jaunes » en novembre 2018, les gendarmes ont pris toute leur part pour protéger les institutions et la population. Le 8 décembre 2018, le directeur général de la gendarmerie nationale avait fait appel à tous les militaires de la gendarmerie, y compris les personnels au repos et en permission : 89 000 membres des forces de sécurité intérieure avaient ainsi été engagés, dont 65 500 gendarmes. Cet engagement, qui a perduré pendant près de trois mois et demi, a été très éprouvant.

Cette intensité se mesure aussi à l'aune du nombre de blessés qui connaît une dynamique inquiétante. Entre le 17 novembre 2018 et le 1<sup>er</sup> juin 2019, la gendarmerie nationale avait en effet dénombré 540 blessés (dont 9 réservistes).

• **Les missions de la gendarmerie et la persistance de quelques « tâches indues »**

Les missions de la gendarmerie dans les territoires sont de deux natures. Dans le cadre de la mission de sécurité publique générale qu'elle mène de jour comme de nuit, la gendarmerie nationale garantit la protection des personnes et des biens, renseigne, alerte et porte secours. D'autre part, la police judiciaire, mission essentielle de la gendarmerie nationale qui y consacre près de 40 % de son activité quotidienne, consiste à rechercher les infractions à la loi pénale, à les constater, à en rassembler les preuves et à en rechercher les auteurs.

Dans les territoires, notamment ruraux, la gendarmerie a un rôle central de par son fonctionnement en brigades intégrées au cœur des territoires et des populations dont elles assurent la protection. Cette organisation permet de garantir une sécurité intérieure de proximité en respectant le principe de continuité. Le maillage territorial des brigades est aujourd'hui indispensable à une réponse rapide aux sollicitations quotidiennes.

Dans ma circonscription des Vosges, en soutien à ces brigades, il existe un peloton de gendarmerie de montagne (PGM) qui se situe à Xonrupt-Longemer et dont les missions sont de sauver des vies et



Patrouille en véhicule par les gendarmes départementaux de la brigade de Magny-les-Hameaux.

rechercher des personnes disparues, mais aussi d'assurer la prévention des risques, l'information des usagers, la surveillance de la zone et de diligenter les enquêtes consécutives aux accidents et infractions. Cette entité est primordiale pour assurer la sécurité dans une zone de montage. Les gendarmes du PGM sont spécialement formés aux techniques de secours et d'intervention en montagne.

Cependant il n'est pas acceptable que des agents soient chargés de missions pour lesquels ils n'ont pas été formés et pour lesquels ils ne disposent pas de l'équipement adéquat. Les mutations observées dans le domaine du rétablissement de l'ordre n'ont pas encore donné lieu à une véritable refonte du schéma national du maintien de l'ordre.

S'agissant de la gendarmerie, pendant les mouvements des Gilets jaunes, tous ont été amenés à participer au maintien de l'ordre, car tous peuvent être les premiers à arriver sur les lieux d'un trouble public. Ils doivent alors prendre les premières mesures et se protéger eux-mêmes, ce qui implique qu'ils disposent d'un certain équipement.

Enfin, le volume des tâches indues prend de plus en plus de temps dans l'activité totale des gendarmes. L'établissement des procurations et leur transfert aux services de l'État représente par exemple près d'un quart des tâches indues des gen-

darmes. Pour une brigade traditionnelle, cela représente quasiment 1 ETP pendant deux mois avant le scrutin. On ne peut que recommander aux services généraux de libérer les gendarmes de ces tâches indues qui ne correspondent pas à leur cœur de métier.

Je suis convaincu qu'à ce titre les réservistes constituent une ressource indispensable dont il convient de valoriser l'engagement. C'est pourquoi en mars 2020 j'ai déposé une proposition de loi tendant à maintenir la qualité d'officier de police judiciaire aux réservistes retraités de la gendarmerie, qui est en bonne voie pour être examinée par le Parlement.

L'objectif est d'optimiser l'appui et le support essentiels que représentent les réservistes afin de renforcer les effectifs de nos forces actives. Concrètement, si elle était adoptée, cette loi permettrait aux retraités réservistes anciens officiers de police judiciaire (OPJ), de conserver leur qualité d'OPJ pour une durée de cinq ans à compter de leur départ à la retraite. Le bénéfice est double : valoriser les compétences des réservistes retraités des corps actifs de la Gendarmerie afin de soutenir le personnel actif dans certaines tâches et de faciliter sa mobilisation sur le terrain. Autoriser ces réservistes retraités à conserver leur habilitation permettrait de suppléer plus efficacement encore les gendarmes d'actives et de garder une capacité opérationnelle dans les brigades territoriales,

notamment à l'occasion de la sécurisation des sites touristiques.

### • Un effort de recrutement nécessaire au sein des escadrons de gendarmerie mobile

Même si les escadrons de gendarmerie mobile ne concernent pas directement les brigades, le lien est important avec ces dernières sur le territoire.

Le sursaut observé dans le nombre de candidats aux concours de recrutement des forces de sécurité intérieure suite aux attentats de ces dernières années montre à quel point les jeunes Français sont désireux de s'engager pour leur pays. Afin de conforter cet élan et pour répondre aux besoins de recrutement, il est essentiel de renforcer l'attractivité des métiers de la gendarmerie et d'organiser des concours au niveau territorial.

Plus spécifiquement, les escadrons de gendarmerie mobile ont subi des baisses importantes d'effectifs, qui réduisent aujourd'hui leur capacité opérationnelle. Alors qu'il y avait encore 123 pelotons en 2008, ils ne sont plus que 109 dix ans plus tard, soit une suppression nette de 14 escadrons, étant donné qu'un seul a été recréé depuis. Cette évolution est préoccupante dans un contexte exceptionnel de mobilisation sur l'ensemble du territoire.

Pour remédier à cette tendance, il a été décidé non pas d'augmenter le nombre d'es-

cadrons mais d'augmenter le nombre de gendarmes par escadron. Les escadrons sont passés de 110 à 115 gendarmes l'an dernier.

Nous avons la chance d'avoir un escadron de gendarmerie mobile dans les Vosges, plus précisément à Saint-Etienne-lès-Remiremont au cœur de notre circonscription, qui, en période hivernale et de manière générale pendant les vacances scolaires, peut venir en renfort des brigades départementales. Ce soutien précieux permet de faire face aux surcroûts d'interventions durant les périodes où l'affluence des touristes est grande.

Je considère que l'augmentation des effectifs des escadrons de gendarmerie mobile est une priorité absolue pour redonner des marges de manœuvre aux escadrons. Les orientations récentes vont dans le bon sens, mais il faudrait aller plus loin. Un escadron de 125 hommes permettrait de l'engager systématiquement en formation « alpha » qui, en maximisant l'empreinte au sol, est la plus efficace. Cela nécessiterait un effort de recrutement de 1 090 personnels supplémentaires.

### II- Le manque de moyens qui caractérise la ruralité de manière générale n'épargne pas la gendarmerie

De nombreux gendarmes faisaient le constat en 2019, lorsque j'étais rapporteur de la Commission d'enquête sur les Forces de sécurité intérieure, de ne plus avoir les



Constatation par les gendarmes de la brigade territoriale autonome de Rosières, d'infraction sur le dépôt d'épave de voitures. Contrôle sur réquisition du Parquet du Puy-en-Velay, en présence de l'Office français de la biodiversité (OFB)

moyens de faire leur travail correctement, tant l'équipement et l'investissement immobilier ont été des variables d'ajustement dans un contexte de rationalisation budgétaire. Ces dépenses ont en effet souvent couvert les besoins de masse salariale.

#### • Des casernes abandonnées par la puissance publique

L'état du parc immobilier est difficilement acceptable pour beaucoup de gendarmes de terrain et constitue un facteur majeur de dégradation de leur moral et d'aggravation des risques psychosociaux liés à leur métier.

Le problème de l'immobilier, commun aux policiers et aux gendarmes, se pose avec une acuité particulière pour les gendarmes, soumis à une obligation de résider en caserne, le plus souvent avec leur famille. J'avais mené en 2019 une consultation publique en ligne afin d'interroger les forces de sécurité sur leur état de satisfaction vis-à-vis de leur lieu de travail. Il en résulte une insatisfaction globale des personnels, notamment des gendarmes qui jugent le logement en caserne insatisfaisant à plus de 60 %.

Les gendarmes s'accordent à souligner que la concession de logement pour né-

cessité absolue de service (CLNAS) constitue, à côté du statut militaire, l'un des deux piliers du « système d'arme » que forme la gendarmerie. Le logement en caserne doit en effet permettre une montée en charge opérationnelle rapide, ce qui est déterminant pour une force qui couvre 95 % du territoire métropolitain.

Force est de constater que de grandes disparités existent entre les casernes gérées par l'État et celles louées à des collectivités ou à des bailleurs. Ainsi l'âge moyen du parc locatif atteint 30 ans, contre 48 ans pour le parc domanial. Ce parc domanial, faute d'entretien ou d'investissement régulier, est aujourd'hui celui dont l'état est le plus critique.

L'enjeu est important pour les gendarmes qui habitent, la plupart du temps, avec leur famille. Le risque est alors de faire du logement en caserne non plus un avantage mais un sacrifice à concéder. Naturellement cela pose également un problème d'attractivité.

• **Le besoin de « sincériser » le budget des forces de sécurité intérieure autour des besoins immobiliers et d'équipements réels**

En cause de cet immobilier dégradé, une baisse conséquente des dépenses d'investissement ces dix dernières années. Les crédits alloués à l'entretien courant ont, en revanche, connu une évolution à la hausse plus régulière.

Le plan d'urgence pour l'immobilier domanial de la gendarmerie mis en œuvre en 2015 a prévu un effort relatif mais qui semble largement insuffisant étant donné les besoins et sachant que le parc domanial de la gendarmerie nationale est très étendu. L'organisation de la gestion du parc immobilier de la gendarmerie apparaît éclatée. Le recours à la location auprès des collectivités ou d'autres bailleurs pose la question de la capacité de l'État à mener un plan de rénovation et de réhabilitation qui serait indispensable, sachant qu'il n'est propriétaire que de moins de 50 % de la surface du parc.

Les récents investissements de l'État dans l'immobilier pour la gendarmerie vont dans le bon sens puisque la dernière loi de finances pour 2021 a augmenté les dépenses d'entretien et d'investissements immobiliers de plusieurs dizaines de millions d'euros par rapport à 2020. Toutefois ces crédits supplémentaires sont issus pour la plupart du Plan de relance (près de 180 millions d'euros alloués à des projets de modernisation sur les emprises immobilières du ministère de l'intérieur), alors qu'il eût été préférable de les intégrer directement dans la mission Sécurités du Projet de loi de finances pour 2021 afin de les pérenniser et de les identifier plus clairement budgétairement.

Aussi, malgré l'effort encourageant de renouvellement du parc automobile léger, l'état du parc automobile de la gendarme-



rie n'était pas moins préoccupant puisque l'âge moyen des trois catégories de véhicules (Véhicule blindés à roues de la gendarmerie, Véhicules collectifs de transport et Irisbus) des escadrons de gendarmerie mobile est significativement supérieur à celui du reste du parc. Malgré leur état de vétusté, ces véhicules sont des éléments importants de la tactique de maintien de l'ordre de la gendarmerie mobile. Ils sont appréciés car ils peuvent évoluer en terrain difficile et permettent de dégager des obstacles ou de libérer des axes de circulation. L'effort d'équipement engagé depuis 2014 apparaissait d'ailleurs inadapté, souvent mis en œuvre dans le cadre de la lutte antiterroriste et pas spécifique au maintien de l'ordre. La dernière loi de finances pour 2021 a été davantage bienvenue puisque les moyens mobiles ont été largement renforcés. Une dotation de plus de 98 millions d'euros permet de lancer cette année un vaste plan de renouvellement des VMO et VBRG et de continuer le programme des VCT.

Enfin l'évolution des missions caractérisée par l'émergence de nouvelles formes de contestation (zones à défendre, black bloc, gilets jaunes, etc.) s'est accompagnée d'un effort d'équipement encore trop limité. De nombreuses unités de voie publique se sont alors trouvées dans une situation inédite en devant participer à des opérations de maintien de l'ordre pour lesquelles elles étaient mal équipées.

• **Face aux nouveaux défis, le besoin de faire confiance aux décideurs locaux en leur donnant plus de marges de manœuvre**

Dans toute organisation, l'intelligence est avant tout locale et ce sont les gendarmes qui, chaque jour, sont confrontés aux réalités difficiles de leur métier qui connaissent le mieux leurs besoins.

La gendarmerie fait d'ailleurs de cette exigence une priorité. L'intelligence territoriale, c'est-à-dire l'adaptation locale à l'ensemble de ses missions, est au cœur de son action. Parmi les marqueurs sociologiques du gendarme figurent l'esprit de corps et la cohésion, l'autonomie et l'intelligence locale.

Je considère que cette organisation est un véritable atout qu'il faut renforcer et diffuser afin, aujourd'hui, de faire enfin confiance au terrain. Pour cela, une réforme est à mener au niveau des décideurs locaux.

Bien qu'une mutualisation au niveau central soit souhaitable, il est surtout nécessaire que la marge de manœuvre des décideurs locaux soit augmentée. Par exemple, la centrale d'achat peut avoir comme conséquence que tout soit décidé à Paris sans que cela ne corresponde aux besoins territoriaux. Il convient donc de déconcentrer des budgets ; c'est notamment le cas pour la gendarmerie nationale, avec une déconcentration de moyens de maintenance. Comme je l'ai déjà souligné, avoir

confié aux commandants de compagnie et de brigade la mise en œuvre locale des décisions prises en centrale était aussi nécessaire que bienvenu.

Suivant cette logique, je préconise toutefois d'aller plus loin en s'appuyant davantage sur les dispositifs de cartes d'achat et d'augmenter le montant des dotations financières des unités élémentaires (DFUE) de la gendarmerie, mises en place pour améliorer la qualité de vie des gendarmes dans les casernes, afin que ce soit les acteurs de terrain qui puissent décider des priorités et investissements nécessaires.

Je recommande également de réfléchir à une amélioration des contrats publics afin d'offrir davantage de souplesse au niveau local.

Je voudrais conclure cet article en remerciant tous les hommes et toutes les femmes de la gendarmerie qui s'engagent au quotidien dans leurs missions. Comme j'ai pu le faire depuis le début de mon mandat, je tiens à leur exprimer tout mon soutien et je continuerai à me battre pour une amélioration des moyens mis à leur disposition.



Sécurisation de l'église de Dammartin-en-Goële par les gendarmes de la brigade territoriale autonome (BTA) de Dammartin-en-Goële dans le cadre du plan Vigipirate.

© GENDARMERIE/SIRPA/F. GAFOIA